



**Xaintrie**  
Vallée de la Dordogne  
Communauté de Communes

**Conseil Communautaire  
Séance du 27 mai 2021  
Saint-Chamant**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**XAINTRIE VAL' DORDOGNE**

**Séance du 27 mai 2021 à Saint-Chamant**

**DATE DE LA CONVOCATION : 21 mai 2021**

<b>NOMBRE :</b>		<b>RESULTAT :</b>	
- de Conseillers en exercice	<b>48</b>	- POUR	<b>42</b>
- de Présents	36	- CONTRE	0
- de Représentés	6	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	<b>42</b>		

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

ARRESTIER Vincent	DUMAS Laurence	LUDIER Stéphane
BARDI Nicole	FERRACCI Dominique	MIGNARD Sophie
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	MOISSON Albert
BRIANÇON Laurence	GRÉGOIRE Daniel	MONTALTI Fabienne
BRIGOULET Jean-Marie	JEAN Lionel	PAIR Christian
CARMIER Camille	JOANNY Agnès	PARDOUX Stéphane
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	PEYRICAL René
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LEYGNAC Jean-Claude	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LHERM Michel	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude

**ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Mireille DUCROS représentée par Mme France CHASTAINGT

M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL

Mme Marie-Christine NACRY représentée par M. Vincent ARRESTIER

Mme Annie REYNIER représentée par M. Sébastien DUCHAMP

M. Bernard TRASSOUDAINÉ représenté par M. Jean-Pierre LASSERRE

M. Régis VAN NIEUWENHUYSE représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET

**ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :** M. René BITARELLE – M. Alain FORETNEGRE – Mme Nathalie GALEWSKI – M. Philippe MOULIN – M. André POUJADE – M. Hervé ROUANNE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme France CHASTAING

**Madame la Présidente** souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire et remercie la municipalité de Saint-Chamant pour leur accueil et laisse la parole à **France CHASTAINGT**, pour son petit mot d'accueil.

**France CHASTAINGT, Conseillère déléguée, Membre du bureau** souhaite la bienvenue à tous les membres dans cette petite commune de Saint-Chamant où il fait bon vivre.

**Madame Nicole BARDI**, dresse la liste des présents et absents et soumet les deux derniers comptes- rendus des Conseils Communautaires des 11 mars et 8 avril dernier à l'approbation des membres du Conseil communautaire, aucune modification n'étant apportée, ils sont adoptés à l'unanimité et nomme la secrétaire de séance en la personne de **Mme France CHASTAINGT**.

**Madame BARDI**, informe les membres du compte-rendu des décisions prises en Bureau Communautaire.

### **COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES À LA PRÉSIDENTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 et suivants,  
Vu la délibération n° 2020-034 du 9 juillet 2020 portant délégations d'attributions du Conseil Communautaire à la Présidente,

#### **Considérant que :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT, Madame la Présidente doit rendre compte auprès du Conseil Communautaire des actes pris en vertu des délégations qui lui ont été consenties. Ainsi, les décisions suivantes ont été prises.

<i>Point 1.1 de la délibération du 9 juillet 2020 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pour lesquels une procédure adaptée supérieure ou égale à 90 000 € HT a été mise en œuvre, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.</i>			
<b>Attributaire</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Date de la décision</b>
Frédéric GUILLIN Architecte	Maîtrise d'œuvre pour la création de logements dans le bâtiment ENEDIS situé place Joseph Faure à Argentat-sur-Dordogne – Attribution	34 243 €	27/04/2021

### **COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 et suivants,

Vu la délibération n° 2020-035 du 9 juillet 2020 portant délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire,

#### **Considérant que :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT, Madame la Présidente doit rendre compte auprès du Conseil Communautaire des actes pris en vertu des délégations qui ont été consenties au Bureau Communautaire. Ainsi, les décisions suivantes ont été prises.



**Point 3.2 de la délibération du 9 juillet 2020 : Solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics et privés intéressés et valider les plans de financement associés.**

Opération	Partenaire sollicité	Coût de l'opération HT	Subvention sollicitée	Date de la décision
<i>Sécurisation et Valorisation des Tours de Merle</i>	Conseil Départemental	15 238.50 €	12190.80 €	23/04/2021
<i>Entretien de la Via Ferrata inscrite au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires</i>	Conseil Départemental	2600 €	780 €	23/04/2021
<i>Entretien et Balisage des chemins de randonnées inscrits au PDIPR</i>	Conseil Départemental	21 049.36 €	6 314.81 €	23/04/2021
<i>Aide exceptionnelle à la relance des Bibliothèques (Acquisition de livres imprimés)</i>	DRAC	-	12 600 €	23/04/2021
<i>Réfection du Théâtre de Verdure des Tours de Merle</i>	LEADER DRAC	15 765 €	4729.50 € 7 882.50 €	7/05/2021

**Mme Nicole BARDI**, donne lecture de la première délibération.

**APPROBATION DU CONTRAT DE COHÉSION DES TERRITOIRES 2021-2023 AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du 21 mai 2021 du Bureau Communautaire,

Vu le projet de contrat de cohésion des territoires,

**Considérant que :**

Le Conseil Départemental constitue le garant historique de l'aménagement et du développement des territoires. Il a fait de l'aide aux collectivités une priorité pour aménager, équiper et développer la Corrèze, tout en soutenant l'activité économique.

Le Département a souhaité apporter aux collectivités une visibilité afin qu'elles puissent sereinement planifier leurs projets et leurs financements pour les trois prochaines années. Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité. Dans le cadre de cette contractualisation avec Xaintrie Val' Dordogne, les opérations éligibles sont celles listées dans le tableau joint à la présente délibération.

**Article 1 :** Le Conseil Communautaire approuve le contrat de cohésion des territoires 2021 – 2023 avec le Conseil Départemental de la Corrèze.

**Article 2 :** Le Conseil Communautaire charge Madame la Présidente de toutes les formalités en la matière.

**RESULTAT DU VOTE :**

**UNANIMITE**

## **DEBAT SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-11-2,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 7 mai 2021,

### **Considérant que :**

L'élargissement des territoires intercommunaux réalisés en 2017 ainsi que les nombreux transferts de compétences opérés entre les EPCI et leurs communes membres ont profondément bouleversé l'économie générale du bloc local.

Cette double évolution, souvent subie, a distendu le lien entre les communes et leur intercommunalité, nourrissant chez les élus locaux, en particulier chez les élus municipaux non communautaires, le sentiment « d'être privés de leurs prérogatives » et « d'être noyés dans la masse ». L'augmentation du nombre de communes regroupées au sein de chaque EPCI a pu également se payer d'une montée des tensions, le long d'intérêts municipaux parfois divergents.

Ainsi, et comme cela a pu être constaté au cours des quatre dernières années, la communauté de communes peut être travaillée par des forces centrifuges et désagrégatives :

- Les modalités particulières de constitution de l'EPCI sont parfois sources de nostalgie (pour les anciennes communautés), de rancœur (notamment sur les passifs), et les fractures ouvertes à cette occasion n'ont pas toujours été résorbées ;
- L'augmentation de la défiance peut également renforcer la tentation de rapatrier compétences et projets au niveau communal, la commune devenant, de fait, une valeur refuge. L'intercommunalité entre alors dans la spirale du discrédit et concentre toutes les critiques.
- L'absence de repères communs ou de vision partagée peuvent miner la cohésion interne : le nouvel espace communautaire prend alors la forme d'un territoire-archipel ;

Ces éléments, qui peuvent combiner leurs effets, font que les EPCI sont souvent confrontés à des difficultés de gouvernance et des blocages qui affectent, à des degrés divers, leur fonctionnement et leur capacité d'action. Ces frictions les éloignent de leur point d'équilibre, déstabilisent l'ensemble du processus décisionnel et peuvent même, au-delà d'un certain seuil, précipiter le repli de l'institution communautaire.

S'agissant de Xaintrie Val' Dordogne, si l'idée de convergence et de périmètre pertinent a été rapidement partagée par une majorité d'élus, il n'en demeure pas moins que les aléas évoqués ci-avant peuvent survenir à n'importe quel moment et pourrait rapidement entraîner une critique acerbe de l'intercommunalité.

Afin de se prémunir de ce risque, la loi Engagement et Proximité, adoptée le 27 décembre 2019, a créé le pacte de gouvernance. Inspiré de pratiques nées sur le terrain, ce nouveau dispositif a vocation à organiser et pacifier les relations communes / communauté.

Sa mise en place est facultative mais l'inscription à l'ordre jour du conseil communautaire d'un débat relatif à son élaboration revêt un caractère obligatoire (art L.5211-11-2 du CGCT). Si l'organe délibérant de l'EPCI décide d'élaborer un pacte de gouvernance, il devra l'adopter, après avis des conseils municipaux des communes membres.

La gouvernance intercommunale doit être tenue pour une condition nécessaire (quoique non suffisante) de l'efficacité des politiques publiques sur un territoire. En effet, la mise en place d'une architecture institutionnelle équilibrée et intégrant pleinement les communes, reposant notamment sur des principes de complémentarité et de subsidiarité, peut utilement contribuer à la



résorption de la plupart des préventions dont les intercommunalités font souvent l'objet, retisser le fil entre les communes et leur EPCI, et ressouder des territoires morcelés.

C'est la raison pour laquelle Madame la Présidente a souhaité, dès son installation, qu'une gouvernance partagée soit constituée et demeure pérenne tout au long du mandat. Elle se traduit par :

- Des commissions thématiques ouvertes

Les treize commissions thématiques créés ont été ouvertes à des conseillers municipaux non communautaires afin de favoriser leur implication dans le travail communautaire. Par ailleurs, une répartition géographique équilibrée a été souhaité de manière à ce que chaque commune soit impliquée dans le processus de décision.

- Des conférences des maires régulières et engageantes

Les conférences des maires ont été institués et se réunissent mensuellement (hors été). Elles ont pour objet de débattre et d'arbitrer, préalablement au conseil communautaire, sur les décisions politiques majeures de l'intercommunalité et accueillir des partenaires et intervenants extérieurs sur des thématiques précises.

- Des échanges entre services communautaires et municipaux

Des réunions entre la direction générale des services de la communauté de communes et les secrétaires de mairie sont organisées semestriellement. Elles ont pour objet d'informer les agents des actualités communautaires et municipales et d'échanger sur les problématiques rencontrées.

- Des outils de communication favorisant le partage d'information

Des outils de communication ont été mise en place afin de faire circuler efficacement et régulièrement les actualités communautaires. Ainsi, outre la transmission des rapports et convocations aux conseils communautaires à tous les conseillers municipaux, ces derniers reçoivent également une newsletter mentionnant les actualités de Xaintrie Val' Dordogne.

Cette gouvernance partagée et décrite ci-avant est désormais pleinement mise en place. Elle permet aux élus d'être associé / informé des décisions prises par la communauté de communes. Cette gouvernance partagée perdurera tout au long du mandat. Aussi, et au regard de ce qui est pratiqué depuis juillet 2020, il n'est pas jugé nécessaire de formaliser la pratique mise en place dans un pacte de gouvernance.

**Article 1** : Le Conseil Communautaire décide de ne pas adopter de pacte de gouvernance.

**Madame la Présidente**, après avoir énuméré toutes les réunions préparatoires aux prises de décisions finales, propose qu'une fois par an, lors d'une conférence des maires, il n'y ait aucun sujet imposé, mais au contraire que soit laissé le libre choix de questions-réponses, autour d'un repas convivial, une réunion destinée à un temps d'échanges, sur un site choisi, pourquoi pas avec une visite d'un monument, d'un lieu ou autre....

**M. Jean-Pierre LASSERRE, Maire de Bassignac-le-Bas**, pense que le pacte de gouvernance, n'apporterait rien de plus, il serait rédigé, rangé dans un tiroir de la mairie, plus personne ne le lirait, et s'il y a des réflexions, des remarques à faire, celles-ci viendraient en dehors du pacte de gouvernance. M. LASSERRE abonde dans le sens de la Présidente.

**M. Jean-Claude LEYGNAC, Conseiller Départemental**, demande si cette réunion serait ouverte aux conseillers communautaires également.

Réponse de **Mme BARDI**, tous les conseillers communautaires seraient invités.



**Article 1** : Le Conseil Communautaire décide de ne pas adopter de pacte de gouvernance.

**RESULTAT DU VOTE :**

**UNANIMITE**

Mme BARDI remercie les membres du Conseil Communautaire pour leur confiance, puis donne la parole à **M. Jean-Michel TEULIÈRE, Vice-Président, en charge de la Transition Écologique.**

M. Jean-Michel TEULIÈRE informe les membres du conseil communautaire, qu'il faut se positionner en tant qu'élus communautaires, sur l'intégration de parcelles dans le projet de réserve naturelle régionale. *En quoi la communauté de communes est-elle concernée par ce projet de réserve naturelle régionale ? Elle est concernée du fait qu'elle gère depuis peu de temps le destin des Tours de Merle, et que précisément cette réserve naturelle régionale, dans son foncier occuperait ce territoire.*

*Les réserves naturelles régionales sont de la responsabilité comme leur nom l'indique, des régions, plus précisément de la Région Nouvelle Aquitaine, et ainsi localement, cela a été vu récemment en conférence des Maires, en Limousin c'est le conservatoire régional des espaces naturels de la Région Nouvelle Aquitaine qui pilote pour la Région, tout le travail de coordination et mise en place de ces RNR (Réserves Naturelles Régionales). A cette occasion, nous avons eu la visite de M. Mathieu Bonhomme, référent Corrèze de ce conservatoire. Un petit mot concernant le conservatoire, celui du littoral ayant une notoriété plus importante, il s'agit d'une association d'utilité publique qui a pour ambition de préserver tout le littoral, côtes, plages, dunes, en les rachetant pour que cela reste dans le domaine public. Chez nous, c'est essentiellement la préservation des tourbières, des landes, des monuments. Nous sommes dans un espace privilégié Natura 2000. Beaucoup d'entre nous ont participé à des réunions concernant Natura 2000 avec de nouveaux animateurs, nous sommes dans le même ordre et il est demandé donc de nous positionner sur cette initiative.*

M. Jean-Michel TEULIÈRE, liste les 5 communes qui font partie de Natura 2000, et qui sont concernées par la RNR, Saint-Bonnet les Tours de Merle, Saint-Geniez Ô Merle, Saint-Cirgues la Loutre, Saint-Julien Aux Bois et sur le versant à droite, la commune de Gouilles. Natura 2000, est le classement européen qui estime que nous sommes dans des habitats d'intérêt communautaire, avec des espèces animales rares.

*En quoi ce site est remarquable pour la biodiversité, si l'on veut l'incarner, on peut parler de tas de choses, comme l'on dit en écologie, parmi les mammifères, il y a la présence de colonies de chauve-souris, de chiroptères qui sont en tout point remarquable, je vous en ferai à un moment donné la promotion, mais dans le presque total anonymat, chaque été, au mois de juillet, une équipe de scientifiques, avec plusieurs laboratoires viennent sur Saint-Geniez-Ô-Merle étudier la population de grands rhinolophes, le grand rhinolophe est une espèce de grande chauve-souris et celles-ci font l'objet chaque année au mois de juillet, par une dizaine de scientifiques de captures. On les étudie, prélèvement de sang, de peau, de poils et on leur pose sous la peau, un petit micro-processeur pour pouvoir les individualiser. C'est grâce à ces techniques modernes que l'on sait que les grands rhinolophes qui viennent en nombre se reproduire dans les Tours de Merle vont hiverner ou hiberner selon, parfois à des dizaines, voire des centaines de kilomètres, du côté de la Dordogne, de la Vendée pour passer l'hiver.*

*On entend tous parler de l'effondrement de la biodiversité, ce n'est pas un mythe, m'intéressant aux oiseaux, la situation devient dramatique, notamment au-niveau des hirondelles. On voit des effondrements d'effectifs de l'ordre de 80 % des oiseaux que je capturais il y a de cela 10 ans à Saint-Bonnet les Tours de Merle, je ne les capture plus, ils ont disparu de la circulation. Il est donc important en tant qu'élus de prendre conscience de cette problématique, peut-être aussi en tant que pays occidentaux, d'arrêter de faire la leçon aux autres en parlant sempiternellement des baleines quelque part ou des éléphants par ailleurs... Nous aussi, nous avons nos espèces « totem »,*



qui méritent d'être préservées et là nous pouvons le faire concrètement dans une action de préservation, de valorisation de l'environnement. Nous avons une qualité de l'air remarquable, qui l'atteste par la présence de lichens extrêmement rares, nous avons ce drôle d'insecte, très beau la rosalie alpine qui est une espèce d'intérêt communautaire, rare à l'échelle européenne, nous avons le milan royal, le faucon pèlerin qui niche sur les Tours de Merle, à l'époque du Moyen-Âge, souvenons-nous qu'il y avait des fauconneries, et l'on utilisait les faucons pour chasser, également la genette d'Europe qui est présente ici. Nous avons des habitats remarquables dans les gorges de la Maronne, des landes à bruyère qui ont quasiment disparu, des haies, des habitats tout à fait rares, qui méritent vraiment une protection.

Le conservatoire pilote cette réflexion, il s'agit d'une grosse structure qui a initié un certain nombre de réserves naturelles en Nouvelle-Aquitaine. Il existe deux types de réserves naturelles, les réserves naturelles nationales, il y en a en Limousin et des réserves naturelles régionales, tout aussi rares, mais qui le sont de moins en moins, car les régions pilotent ces politiques de protection. En limousin : La Creuse, il y a une réserve naturelle nationale qui est l'étang des landes, c'est un étang qui a été racheté par le Conseil Départemental, ce site qui n'existait pas en terme de tourisme nature il y a 15 ans, accueille aujourd'hui près de 30 000 visiteurs par an. Il y a une vraie appétence pour l'écotourisme actuellement, le tourisme de nature. J'ai formulé lors d'une réunion de bureau, en terme de développement économique local, que la Communauté de Communes avait une carte à jouer, par rapport à l'instar de notre entité l'Office de tourisme, qui regorge de monuments, d'architecture, nous avons une carte à jouer sur ce plateau, dans le domaine de l'éducation à l'environnement, le tourisme durable, l'écotourisme. Pour information, le site des Tours de Merle, qui est le deuxième site payant le plus visité en Corrèze, reçoit plus de 20 000 visiteurs.

D'autres réserves, telles que celle des Bauges, la réserve de Rochechouart, il y a 200 millions d'années, un astéroïde est tombé sur cette région, toute vie avait été effacée du côté donc de Rochechouart, et c'est devenu une réserve naturelle nationale pour l'intérêt de ces pierres de lune, pour ces roches fracturées. En Corrèze, il existe une réserve naturelle régionale de la Haute Vézère pour le genêt du côté de Saint-Merd les Oussines, à Chavanac sur le territoire du parc naturel régional.

Pour visualiser le territoire concerné, le conservatoire des espèces naturelles de Nouvelle Aquitaine a investi sur le Plateau de Millevaches un certain nombre de terrains, le conservatoire est actuellement propriétaire sur ce périmètre de RNR de 110 hectares. Après avoir visualisé notre future RNR des Tours de Merle, il est précisé que les propriétaires qui possèdent des terrains sur ce périmètre, pourront verser ces terrains dans cette préservation pendant 10 ans, il y a déjà 7 propriétaires qui sont très intéressés pour cette aventure. L'objectif d'une Réserve Naturelle Régionale est de préserver la biodiversité, c'est un enjeu majeur aujourd'hui. M. Jean-Michel TEULIÈRE est ravi, barbotant dans le giron de la protection de la nature depuis des années, il a remarqué qu'il y a un certain temps, on ne parlait absolument pas de préservation de la biodiversité, désormais c'est inscrit, c'est important de préserver ce patrimoine. On se gargarisme tous autant que nous sommes, en tant qu'élus des beaux paysages qui nous entourent, nous n'avons pas beaucoup d'outils réglementaires pour préserver fortement ces paysages. Un conservateur sera nommé sur le territoire et travaillera de concert avec le médiateur patrimoine des Tours de Merle, cela sera intéressant de développer culture et nature, donc de l'éducation à l'environnement, d'études scientifiques qui vont être menées sur le dérèglement climatique, sur le réchauffement climatique, sur l'adaptation des plantes suite à ce dérèglement. Cela pourra nous apporter de la notoriété, de l'image, de l'engagement de notre part, la volonté affirmée que nous avons, nous élus, petits élus de l'intercommunalité, à dire en effet qu'il est important pour nous de préserver notre environnement. C'est du développement local, cela va nous donner de l'attractivité, cela fera monter les gens sur notre territoire, cela va créer de l'hébergement. Je pense d'ailleurs au parc régional de la Bresle, où depuis quelques années, on sait que désormais 40 à 50% des visiteurs, sont des ornithologues étrangers qui viennent spécialement, cela peut paraître étonnant, observer les espèces rares. Des personnes choisissent également leurs vacances, par rapport à NATURA 2000, à la recherche de zone d'espaces naturels régional qui peuvent accueillir des familles, un tourisme de nature bien souvent gratuit, pas toujours, cela peut donc être intéressant. Et puis, surtout avoir un financement régional, on cible sur ce territoire des financements régionaux qui viendront ici et



*pas ailleurs. Il y a eu une année de réflexions, quantités de réunions publiques sur chacune des communes, il y a eu un règlement intérieur, dont chaque membre a été destinataire, lu, relu et étudié par un comité de pilotage, qui a été composé de fédérations de chasse, de fédération de pêche, des chambres d'agriculture, des associations de protection de la nature, de l'inspecteur des sites, l'ABF.*

**M. Jean-Michel TEULIÈRE** demande s'il y a des remarques, des questions concernant ce règlement intérieur.

**M. Camille CARMIER**, demande s'il n'y a pas un risque de recevoir 30 000 personnes sur le site cet été vu les éboulements qui ont eu lieu dernièrement ?

**M. Jean-Michel TEULIÈRE** répond, qu'effectivement les Tours de Merle représentent un endroit confiné, les visiteurs passent toujours au même endroit depuis 30/40 ans, cela mériterait un diagnostic, une étude préliminaire qui constate cela et qui permettrait d'échafauder d'autres hypothèses, de définir d'autres lieux de passage, activer des thématiques d'environnement, tout aussi intéressantes qui vont permettre de décharger la pression du site.

**M. Jean-Claude LEYGNAC** remarque qu'il voit bien que sur le site des Gravières à Argentat, on voit beaucoup de connaisseurs qui viennent faire des relevés, équipés de matériels adaptés. Il rassure en disant que c'est une garantie pour nous, cette RNR.

**M. Jean-Michel TEULIÈRE**, explique qu'à terme, il y aura une maison de la réserve régionale, un espace musée-géographique, cela serait très intéressant que l'on puisse mutualiser cela avec le projet de la RNR des Tours de Merle, afin que les animateurs puissent travailler de concert.

La commune de Goules est concernée par une partie du foncier privé, mais pas jusqu'aux tours des Carbonnières. On peut imaginer que dans un futur, cela puisse être intégré, cela avait été proposé par M. le maire de Goules.

### **INTÉGRATION DE PARCELLES DANS LE PROJET DE CRÉATION DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DES GORGES DE LA MARONNE ET TOURS DE MERLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-11-2,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 mai 2021,

#### **Considérant que :**

Depuis près d'un an, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine porte le projet de création de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Gorges de la Maronne et Tours de Merle, en collaboration avec la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne et les communes de Saint-Geniez-ô-Merle, Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle, Goules et Saint-Cirgues-la-Loutre.

Au regard de l'intérêt écologique évident de ce projet pour les collectivités territoriales, la communauté de communes a participé dès l'origine aux travaux de préfiguration. Elle juge en effet que le site des Tours de Merle, au-delà de son intérêt historique et patrimonial, gagne également à être connu pour ses qualités environnementales. De ce fait, il est proposé l'intégration des parcelles associées aux Tours de Merle dans le périmètre de la future RNR.

Les parcelles intégrées dans la RNR sont assujetties à un règlement pour une durée minimum de 10 ans à partir de la date de classement. Ce règlement a fait l'objet d'amendements de la part de la communauté de communes afin de garantir dans de bonnes conditions l'exploitation des Tours de Merle et ne pas obérer de futurs projets.



**Article 1** : Le Conseil Communautaire décide d'intégrer la totalité des parcelles des Tours de Merle dont elle a la gestion dans la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Maronne et Tours de Merle.

**RESULTAT DU VOTE :**

**UNANIMITE**

Mme la Présidente donne ensuite la parole à **M. Jean-Basile SALLARD, Vice-Président en charge de la Culture**. Il explique qu'il n'était pas à la réunion du Bureau du 21 mai, et qu'il n'a pas tous les éléments concernant l'attribution des subventions.

M. Jean-Michel TEULIÈRE, explique qu'il a échangé avec M. Jean-Basile SALLARD à ce sujet, comme l'affirme ce dernier, nous avons besoin de nos associations qui sont utiles et valorisent, dynamisent pleinement le territoire. C'est important que l'interco soit au rendez-vous, au même titre que les autres collectivités, mais voilà une enveloppe a été allouée, elle est limitée et c'est dans cet esprit-là que sous l'ancienne mandature, il avait été décidé de mettre en place des règles d'attributions avec un barème, qui fasse entonnoir, et ce qu'explique M. Jean-Basile SALLARD, c'est que l'entonnoir est un peu serré, il faut l'entendre, tout cela est une décision politique que d'avoir privilégié dans l'octroi des subventions, les événementiels. Nous sommes conscients qu'on laisse sur le trottoir des associations qui sont méritantes, qui souhaitent lancer des choses, qui sont toutes neuves, mais qui ne rentrent pas dans les critères, car elles n'obtiennent pas la note de 12. Il faudra effectivement lors d'un prochain bureau en reparler. C'est une enveloppe de 15 000 € qui est allouée pour ces aides aux associations. M. Jean-Michel TEULIÈRE rappelle les critères de la grille d'attribution des subventions.

Mme la Présidente précise, que le groupe d'élus qui entérine le travail des techniciens, c'est le bureau. Les dossiers sont examinés par l'agent administratif, la notation est faite, puis les dossiers sont contrôlés par Séverine et Rodolphe. Ce n'est qu'une fois ce travail effectué, que les membres du Bureau émettent leurs décisions. Elle propose qu'une réflexion soit engagée sur une éventuelle modification du règlement.

**M. Jean-Michel TEULIÈRE** répond que cela créera d'autres problèmes, si l'on ouvre un peu plus l'entonnoir, il faut en être conscients.

**M. Jean-Basile SALLARD** abonde dans le sens de Mme la Présidente et pense que cela doit être rediscuté.

**M. Jean-Michel TEULIÈRE** énonce le résultat. En 2021, il y a eu 12 demandes de la part des associations. 9 dossiers ont été recevables avec une note supérieure à 12 points. La somme totale ayant été attribuée est de 14 700 €. Les premiers avec une note de 16/20 sont : NUAGE VERT, l'association avait demandé 6000 €, la Communauté de Communes leur subventionne la somme de 3000 €, cette association portée par Laurent GERVEREAU, qui est un événementiel qui se nomme Histoires de passages durant l'été, cela représente 40 animations sur le territoire, le X Trail a reçu la somme de 2500 €, formidable manifestation, merci à Philippe Marchegay, initiateur de cette manifestation, ainsi qu'à son équipe, qui passe par les Tours de Merle notamment. Ensuite a obtenu la note de 15, Argentat Dordogne Canoë-Kayak, pour la Dordogne intégrale, cette manifestation extraordinaire, historique, avec des participants qui partent en canoë-Kayak, en paddle, qui dévalent la rivière Dordogne a bénéficié de la somme de 2000 €, ensuite les trois comices agricoles qui sont des manifestations traditionnelles, ont reçu 1000 € chacun. La Présidente a évoqué à un moment donné sa volonté militante, de pouvoir unir les territoires, mutualiser ces 3 comices en un seul, afin de faire une grande fête de l'agriculture. The R.A.C.E a obtenu la note de 12, c'est un raid national, très présent sur le territoire. M. Jean-Claude LEYGNAC ajoute que c'est un des plus grands raid au niveau national. Puis une association Les Champitrieres, qui a reçu la somme de 1200 €, c'est une association qui propose sur 2 communes de notre territoire (Forgès et Servières-le



Château), des animations autour du cirque, du chant et de la danse. Ensuite une nouvelle association « Les gueux de la Xaintrie » de Hauteefage, qui propose un spectacle hippique.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2018-037 du 6 juin 2018 approuvant le règlement d'attribution des subventions,

Vu le Budget Principal 2021 de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne,

Vu l'avis favorable du 21 mai 2021 du Bureau Communautaire,

#### **Considérant que :**

Xaintrie Val' Dordogne compte sur son territoire de nombreuses associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, l'agriculture, les solidarités, les loisirs etc... Ces associations participent au développement du territoire, créent du lien social et répondent de plus en plus à des besoins que les pouvoirs publics ne peuvent ou ne veulent satisfaire. Leur travail de proximité collabore à la mise en œuvre des orientations communautaires et contribue à dynamiser les enjeux définis par la Xaintrie Val' Dordogne. En ce sens, elles sont des partenaires privilégiés.

En début d'année 2021, des associations et des organismes ont fait connaître leurs besoins d'aides financières. Après examen des demandes, il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder sept subventions. Les manifestations retenues sont celles qui remplissent les critères énoncés dans le règlement d'intervention.

---

**Article 1** : Le Conseil Communautaire décide d'attribuer les subventions suivantes :

▷ Nuage Vert	3 000 €
▷ SEVAD (X Trail Dordogne)	2 500 €
▷ Argentat Dordogne Canoë-Kayak (Dordogne Intégrale)	2 000 €
▷ The Race	2 000 €
▷ Les Champitrieres	1 200 €
▷ Les Gueux de la Xaintrie	1 000 €
▷ Comices Agricoles	3 000 €

**RESULTAT DU VOTE :**

**UNANIMITE**

Mme Nicole BARDI, donne ensuite la parole à Mme Laurence DUMAS.

### **BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2021 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Annexe Ordures Ménagères 2021 de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne ;

**Considérant que :**

Il est proposé une modification sur les inscriptions budgétaires, selon les écritures ci-après, afin de régulariser des opérations pour des dépenses non prévues au budget 2021, suite à la hausse des prix des matériaux, à savoir :

19010	CC XAINTRIE VAL DORDOGNE	DM n°1	2021
Code INSEE	BA OM		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire****DEPENSE INVESTISSEMENT**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21571-12-812 : CONTAINERS COLONNES	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-90 : DIVERS	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>500.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>500.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**Article 1** : Le Conseil Communautaire approuve la décision modificative n° 1 exposée ci-avant.

**RESULTAT DU VOTE :****UNANIMITE**

**Mme Nicole BARDI**, donne ensuite la parole à **M. Camille CARMIER, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire**, qui explique qu'effectivement le sujet a été évoqué lors des conseils municipaux mais préalablement en conférence des Maires, VIGIFONCIER est un outil qui permet d'être informé sur les communes des opérations foncières.

**SOUSCRIPTION A L'OUTIL VIGIFONCIER DE LA SAFER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Conférence des Maires du 26 novembre 2020,

**Considérant que :**

Vigifoncier est une plateforme en ligne de veille foncière. Elle permet d'être informé en continu des biens mis en vente sur le territoire, pour lesquels la SAFER reçoit une notification via une déclaration d'intention d'aliéner (DIA). Le protocole prend effet dès le jour de sa signature et ne pourrait excéder la date d'échéance de la convention-cadre, soit le 31 décembre 2024.

**Article 1** : Le Conseil Communautaire approuve le protocole d'accord relatif à l'accès et à l'utilisation de l'outil internet Vigifoncier.

**Article 2** : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à accomplir les formalités administratives.



L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente demande s'il y a d'autres questions.

**M. Stéphane PARDOUX** informe en premier point de la continuité des services d'espaces Info énergie sur la plateforme de rénovation énergétique.

En ce qui concerne le deuxième point, l'habitat. En lien avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'Environnement), il va être proposé une formation d'1.5 jour, aux membres de la commission Habitat, intitulée « Patrimoine et demain ? « les Ambassadeurs ». Une mise en situation sur le terrain aura lieu en après-midi sur Camps et Sexcles. Un document sera remis à chaque membre de la commission, où il leur sera demandé de répondre à diverses questions sur le patrimoine environnant du territoire. Ensuite une journée de formation se tiendra à la salle de la Médiathèque d'Argentat-sur-Dordogne le 18 juin. M. Stéphane PARDOUX propose que beaucoup de communes ré-adhèrent au CAUE car ils font un travail remarquable.

**M. Camille CARMIER**, intervient pour informer qu'effectivement il ne faut pas hésiter à contacter le CAUE avant de travailler sur les plans, car ils apportent beaucoup de conseils, et cela gratuitement.

**M. Jean-Claude LEYGNAC**, encourage également cette démarche. Il peut y avoir des porteurs de projets qui arrivent sur notre territoire, et c'est un des premiers organismes qui travaillent, orientent sur les projets, met en contact avec l'ABF.

**M. Stéphane PARDOUX**, insiste sur le fait que le fait de se mettre en contact avec les services du CAUE, ou de l'ABF, permet de débloquer des situations, et également il y a un autre aspect de ce service que nous n'avons pas évoqué, c'est le service aux collectivités, dans le cadre d'aménagement particulier, ils font un travail remarquable, ils accompagnent gratuitement et font un excellent travail. Une conseillère paysagère est présente également et peut vous aider si vous désirez végétaliser une zone...

Les questions étant épuisées, **Mme Nicole BARDI, Présidente**, lève la séance en remerciant la commune de Saint-Chamant pour son accueil.

Madame France CHASTAINGT

Secrétaire de séance



